

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Ville de Beaune

Par arrêté en date du 3 avril 2019, le Maire de Beaune a prescrit l'ouverture d'une enquête publique en mairie de BEAUNE, Annexe Perpreuil – 4 rue du Moulin Perpreuil, sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de BEAUNE, **du lundi 29 avril 2019 (9h00) au vendredi 31 mai 2019 (18h00) inclus**, soit une durée de trente-trois jours consécutifs.

La révision du PLU engagée le 30 juin 2016 est l'occasion pour la ville de faire évoluer son document d'urbanisme en fonction des évolutions réglementaires mais aussi de tenir compte des nouveaux besoins et des nouvelles dynamiques du territoire en prenant en compte l'évolution depuis 2007 des données socio-démographiques, économiques, environnementales du territoire communal ainsi que les nouveaux projets ambitionnés par la Commune et de définir une nouvelle stratégie de développement du territoire à horizon 2030.

Le tribunal administratif de DIJON a désigné Monsieur Michel GOIN, retraité de l'industrie, ingénieur des arts et métiers, professeur vacataire à l'université de Besançon, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier soumis à enquête comprenant, le projet de P.L.U révisé arrêté par le Conseil Municipal le 8 novembre 2018 dont son rapport de présentation constitué d'un diagnostic territorial, de l'évaluation environnementale et de son résumé non technique ainsi que de la justification des choix, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 12 mars 2019, le bilan de la concertation préalable, les avis émis par les personnes publiques associées, l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers en date du 24 janvier 2019, ainsi qu'un registre d'enquête, est consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- A l'annexe Perpreuil – 4 rue du Moulin Perpreuil, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture de l'annexe précisées ci-dessous.
- Sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de l'enquête, soit à l'annexe Perpreuil de la Mairie de BEAUNE, 4 rue du Moulin Perpreuil, aux jours d'ouverture du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.
- Sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/1248> (rubrique : documents de présentation).

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à l'annexe Perpreuil, pour recevoir en personne, les observations du public qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet, les :

- **Lundi 29 avril 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Samedi 11 mai 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Mardi 21 mai 2019 de 15h00 à 18h00**
- **Vendredi 31 mai 2019 de 15h00 à 18h00**

Les observations que soulève le projet pourront également être inscrites :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur à l'annexe Perpreuil
- Sur un registre dématérialisé consultable par le public, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1248>
- Par voie électronique, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante : enquete-publique-1248@registre-dematerialise.fr
Les observations adressées par voie électronique à l'adresse e-mail susmentionnée seront consultables sur le registre dématérialisé.
- Par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie de BEAUNE, siège de l'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de BEAUNE - Direction du Patrimoine et des Paysages Urbains
8 rue de l'Hôtel de Ville-BP 30191-21205 BEAUNE CEDEX
- Des renseignements peuvent être également demandés à :
Cécile FOISSOTTE - Mairie de Beaune-Annexe Perpreuil - Tél: 03.80.24.57.02

Au terme de l'enquête publique et des conclusions émises par le commissaire enquêteur:

- Le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme révisé.
- Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables par le public à l'Annexe Perpreuil de la mairie de Beaune, 4 rue du Moulin Perpreuil ou sur le site Internet de la Ville de BEAUNE (<http://www.beaune.fr> - rubriques : politiques de la ville / Urbanisme et Logement / Le Plan Local d'Urbanisme) pour une durée d'un an.